



ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

LE DOSSIER DU MOIS MAI 2018

ÉPARGNE, RETRAITE, SALARIÉS DU PRIVÉ, SALARIÉS DU PUBLIC, MÊME COMBAT ?



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com

ÉPARGNE, RETRAITE, SALARIÉS DU PRIVÉ, SALARIÉS DU PUBLIC, MÊME COMBAT ?

SOMMAIRE

L'ÉPARGNE, UNE GRANDE CONVERGENCE DE VUE	03
<i>Fonctionnaires, salaires du privé unis face à la prise de risques</i>	04
<i>Le Prélèvement Forfaitaire Unique incompris de tous</i>	05
<i>Le remplacement de l'ISF par l'IFI, les fonctionnaires plus sévères que les salariés du privé</i>	06
RETRAITE, UN SUJET D'INQUIÉTUDE PARTAGÉ PAR FONCTIONNAIRES ET SALARIÉS DU PRIVÉ	08
<i>Les fonctionnaires et les salariés du secteur du public tout aussi critiques que ceux du privé sur le système de retraite</i>	08
<i>Consensus pour le mouvement</i>	09
LE SECTEUR PUBLIC, UNE TERRE D'ÉPARGNANTS EN VUE DE LA RETRAITE ?	10
<i>Les fonctionnaires aiment la pierre</i>	11
<i>Épargne retraite, préférence à l'individuel</i>	12
<i>Le recul de l'âge de la retraite est intégré par les fonctionnaires</i>	12
ASSURANCE DÉPENDANCE, CONSENSUS MOU SUR LE SUJET	13

**ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE**


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LE DOSSIER DU MOIS DE MAI

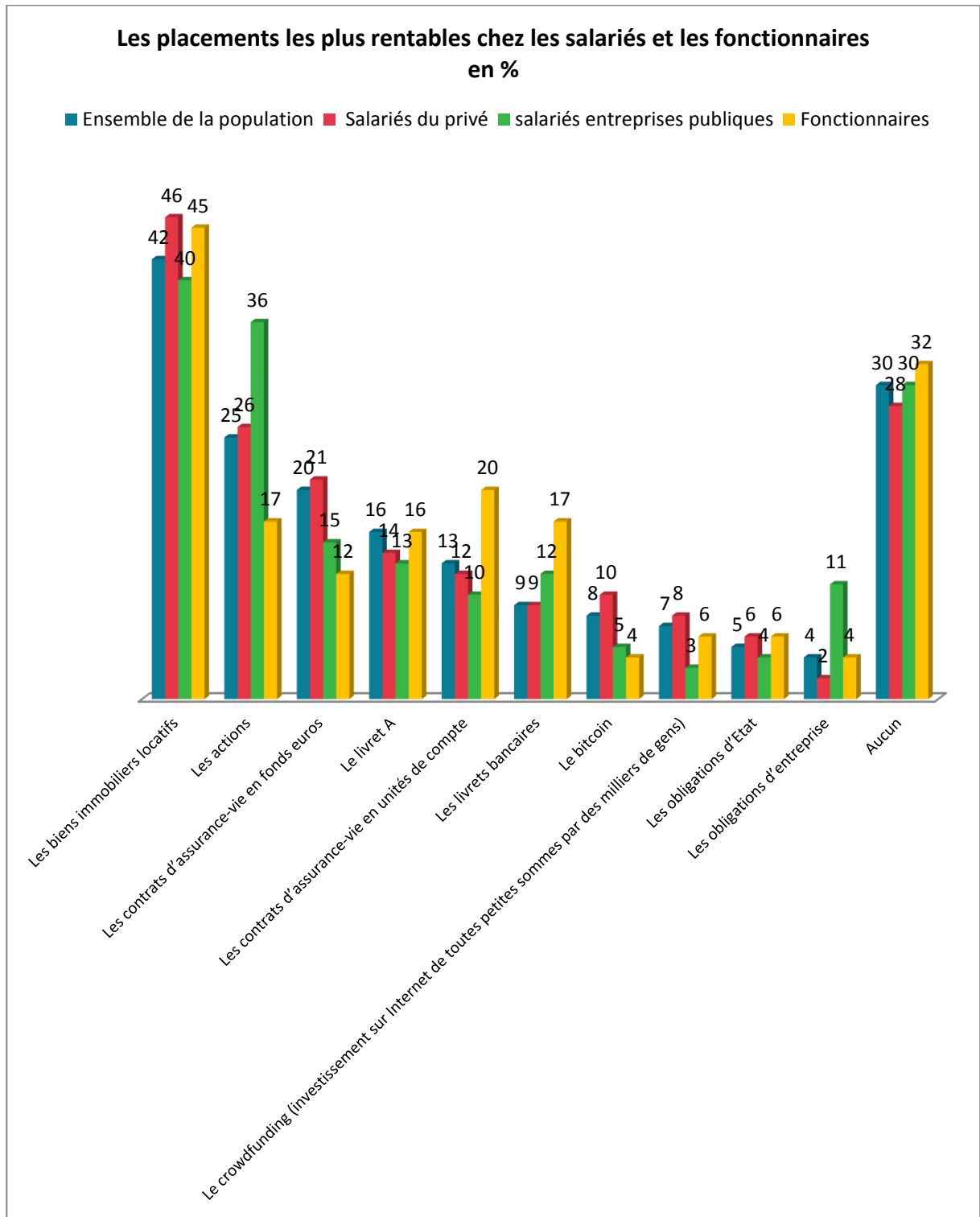
ÉPARGNE, RETRAITE, SALARIÉS DU PRIVÉ, SALARIÉS DU PUBLIC, MÊME COMBAT ?

La France comptait, fin 2017, 25,073 millions de salariés dont 5,7 millions de salariés travaillent dans la fonction publique et 779 000 dans les entreprises publiques. Entre les 19,280 millions de salariés du privé et les 6,5 millions de personnes dépendant du secteur public, existe-t-il des différences de comportement en matière d'épargne et de retraite ? Est-ce que les fonctionnaires ont une appréciation différente la future réforme des retraites par rapport aux salariés du privé ?

Pour l'épargne, les fonctionnaires et les salariés du privé ont des appréciations très proches. Les différences sont avant tout liées au niveau de revenus ou de diplômes. Sur les retraites, les jugements prennent en compte les spécificités des statuts même si cela n'interdit pas l'existence d'un consensus sur la nécessité de réformer le système.

L'ÉPARGNE, UNE GRANDE CONVERGENCE DE VUE

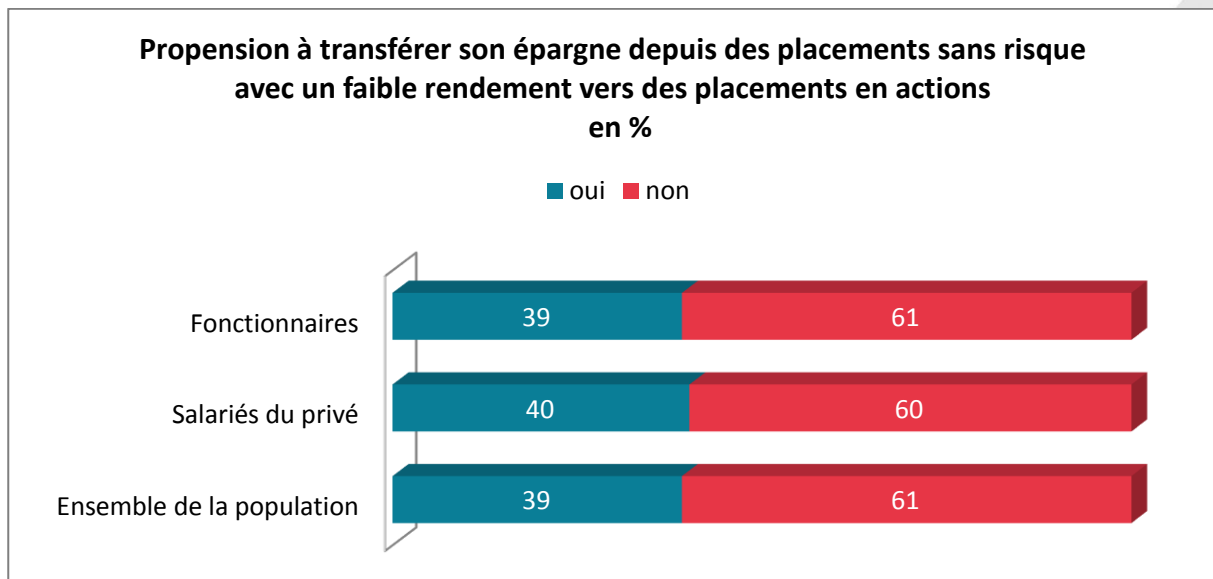
Les fonctionnaires et les salariés des entreprises publiques sont plus critiques vis-à-vis de la rentabilité des placements que les salariés du privé, néanmoins les jugements portés par les différentes catégories de salariés sont proches. Ils sont respectivement 32, 30 et 28 % à considérer qu'aucun placement n'est rentable. Les fonctionnaires sont un peu plus favorables à l'immobilier locatif et aux livrets bancaires que les salariés du privé.



FONCTIONNAIRES, SALAIRES DU PRIVÉ UNIS FACE À LA PRISE DE RISQUES

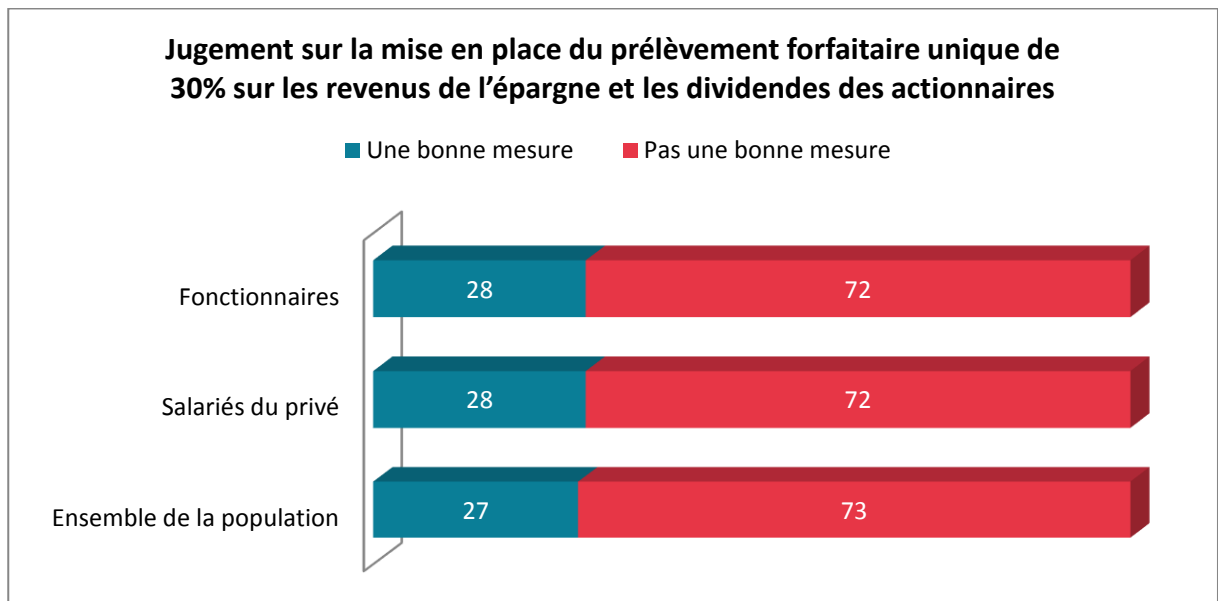
Loin des préjugés, fonctionnaires et salariés du privé ont la même attitude en ce qui concerne le souhait de réallocation de leur épargne vers des placements à risques. Ils sont respectivement 39 et 40 % prêts à abandonner les produits de taux (livrets, fonds euros des contrats d'assurance vie) au profit de placements plus rémunérateurs (unités de compte, PEA, compte titres actions). Le statut professionnel n'est pas un critère

discriminant. Les facteurs déterminants sont les niveaux de revenus et de patrimoine. L'autre point à prendre en compte pour déterminer le rapport aux risques est l'effort d'épargne. Les personnes à fort taux d'épargne sont plus susceptibles de prendre des risques. Par ailleurs, les épargnants ayant des revenus supérieurs à 4 000 euros sont les plus disposés à prendre des risques quand ceux ayant un faible patrimoine tiennent fort logiquement à se protéger des aléas des marchés.

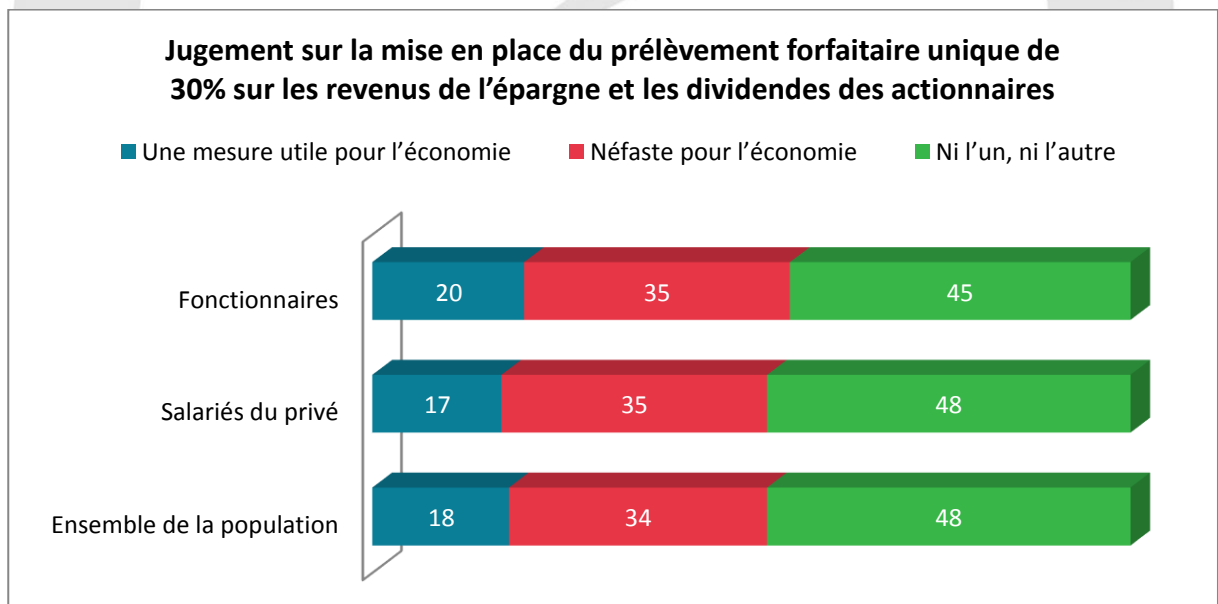


LE PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE INCOMPRIS DE TOUS

Les fonctionnaires et les salariés du privé sont unanimes sur le Prélèvement Forfaitaire Unique. Ils considèrent à 72 % que c'est une mauvaise mesure. Cette réaction sans appel est sans doute liée au fait que cette mesure est, pour une partie de la population, perçue comme un cadeau pour les plus riches. Par ailleurs, son entrée en vigueur récente ne permet certainement pas d'avoir un jugement concret. Le jugement critique est également lié à ce que l'instauration de ce prélèvement s'est traduite par un alourdissement de la fiscalité du Plan d'Épargne Logement et également, pour certains assurés, à celle de l'assurance vie, pouvant conduire à sa désapprobation.

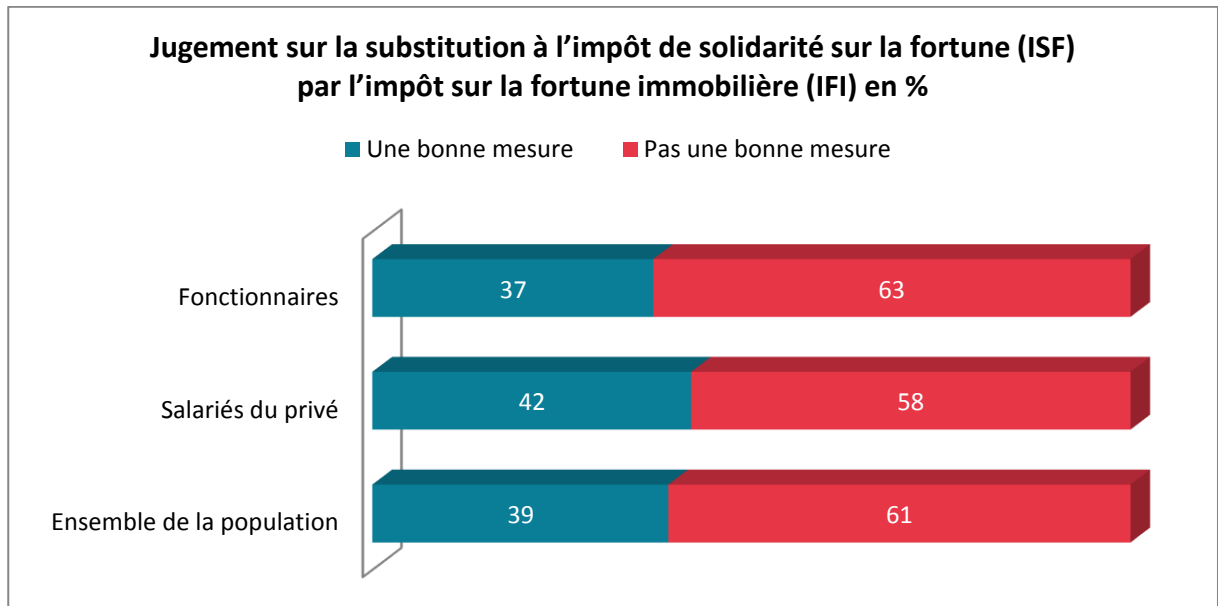


Le Prélèvement Forfaitaire Unique a été introduit afin de faciliter la réorientation de l'épargne des Français vers les placements dits risqués. Il est censé améliorer le financement de l'économie réelle. Les fonctionnaires et les salariés ne le perçoivent pas ainsi. Ils sont 35 % à le juger néfaste pour l'économie. Malgré tout, il y a un peu plus de fonctionnaires (20 %) que de salariés du privé (17 %) à le juger utile pour l'économie.

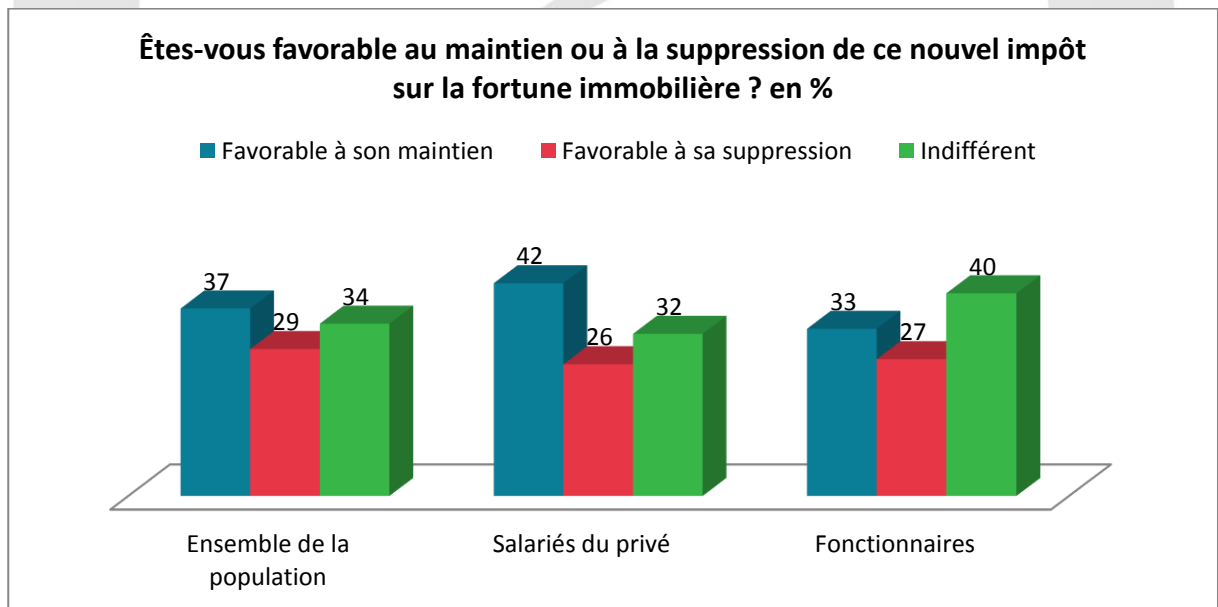


LE REMPLACEMENT DE L'ISF PAR L'IFI, LES FONCTIONNAIRES PLUS SÉVÈRES QUE LES SALARIÉS DU PRIVÉ

Est-ce du fait de leur sensibilité politique plus marquée à gauche ou en raison de leur niveau moyen de patrimoine, mais les fonctionnaires jugent plus durement que les salariés du privé la substitution de l'ISF par l'IFI. Ils sont 63 % contre 58 % à considérer que c'est une mauvaise mesure. Néanmoins, plus du tiers des fonctionnaires l'approuvent.

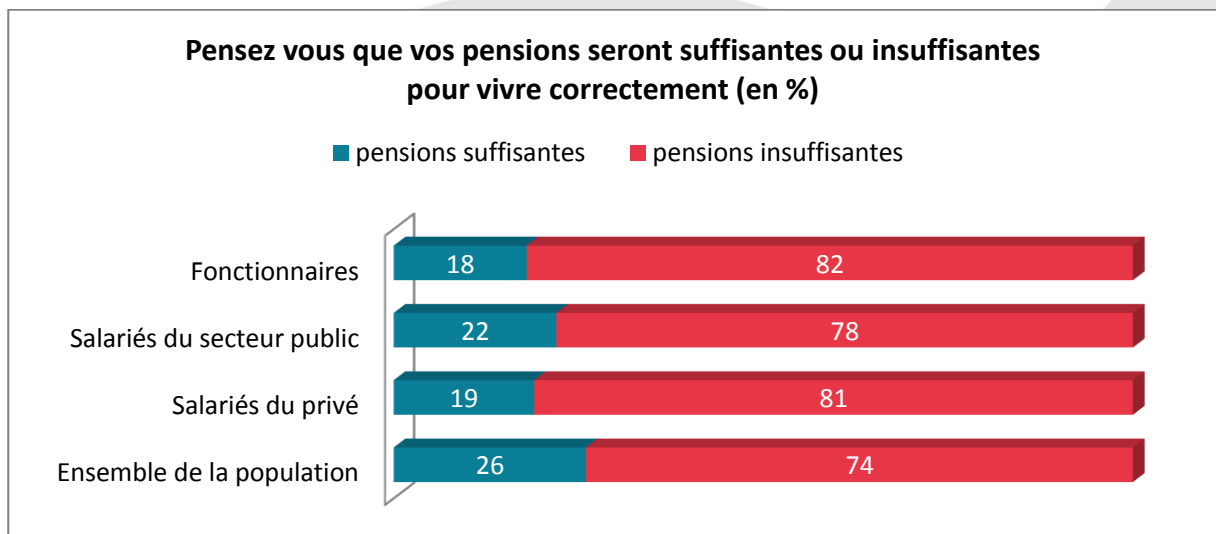


La bataille de l'ISF est-elle derrière nous ? En effet, ce combat passionné de moins en moins. 40 % des fonctionnaires sont indifférents à une éventuelle suppression de l'IFI ou à son maintien. Les salariés du privé sont en revanche plus enclins à demander son maintien (42 % contre 33 %).



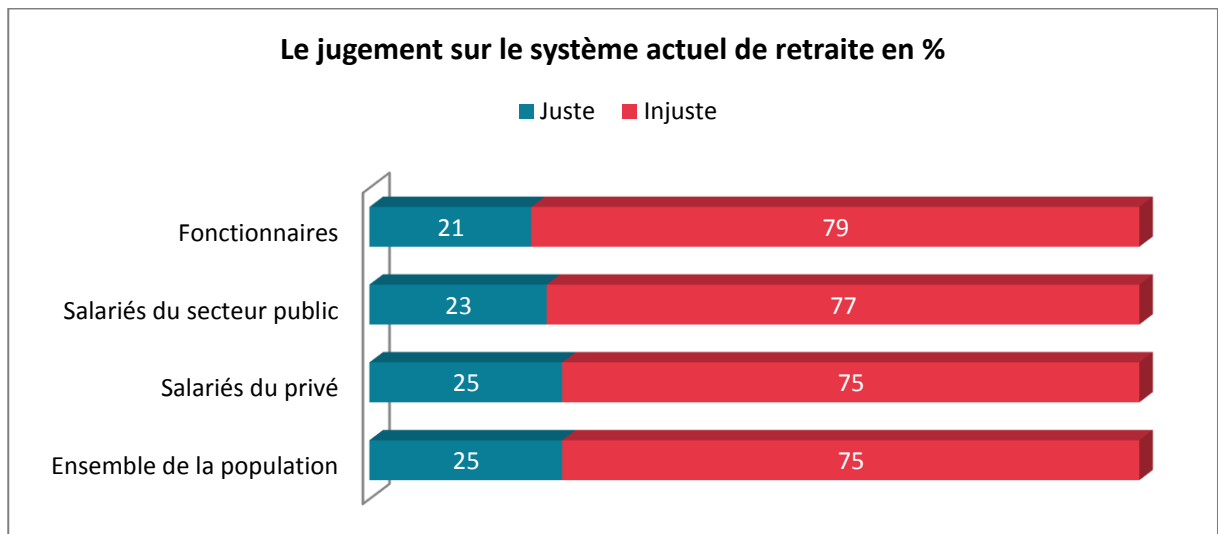
RETRAITE, UN SUJET D'INQUIÉTUDE PARTAGÉ PAR FONCTIONNAIRES ET SALARIÉS DU PRIVÉ

Les fonctionnaires et les salariés des entreprises publiques sont inquiets comme ceux du privé pour leurs futures pensions. Les fonctionnaires et les salariés du secteur public sont respectivement 82 et 78 % à considérer que leurs pensions seront dans l'avenir insuffisantes pour vivre correctement, contre 74 % pour l'ensemble de la population et 81 % pour les salariés du privé.

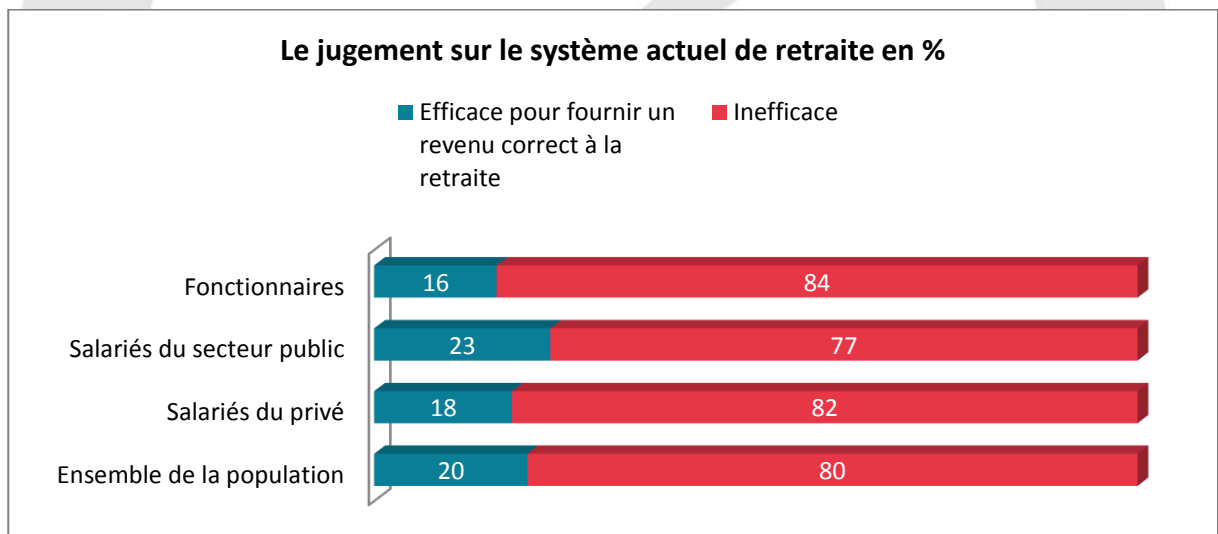


LES FONCTIONNAIRES ET LES SALARIÉS DU SECTEUR DU PUBLIC TOUT AUSSI CRITIQUES QUE CEUX DU PRIVÉ SUR LE SYSTÈME DE RETRAITE

Les fonctionnaires et les salariés du secteur public ne sont qu'une minorité à soutenir le système de retraite actuel (respectivement 21 et 23 %). Plus des trois quarts (respectivement 79 et 77 %) le jugent injuste, cette appréciation étant partagée par 75 % des salariés du privé. Les bénéficiaires des régimes spéciaux semblent être également critiques vis-à-vis du système de retraite. Leur jugement n'est pas sans lien avec la question du pouvoir d'achat et sur l'évolution à terme de leurs pensions.



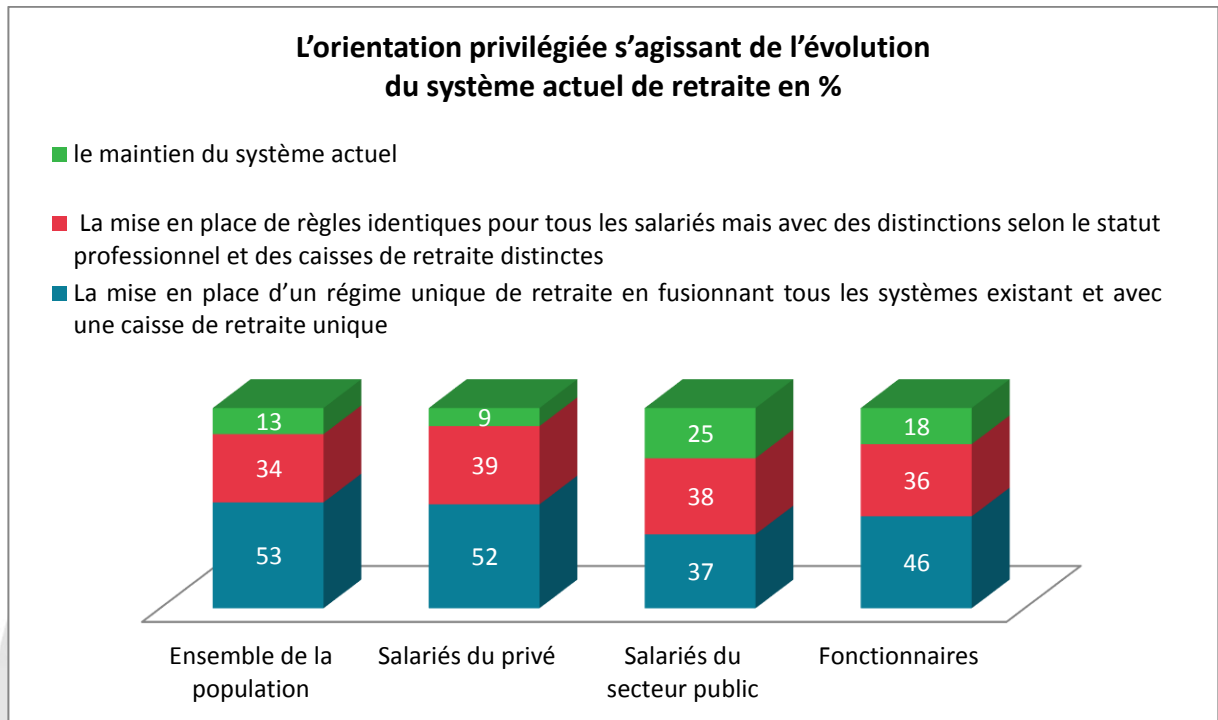
Les fonctionnaires sont plus pessimistes que les salariés du public sur la capacité du système de retraite à délivrer des pensions après la cessation d'activité. 84 % d'entre eux estiment que le système des retraites est inefficace pour fournir un revenu correct à la retraite contre 77 % pour les bénéficiaires des régimes spéciaux. Les salariés du privé sont également critiques sur le sujet (82 %).



CONSENSUS POUR LE MOUVEMENT

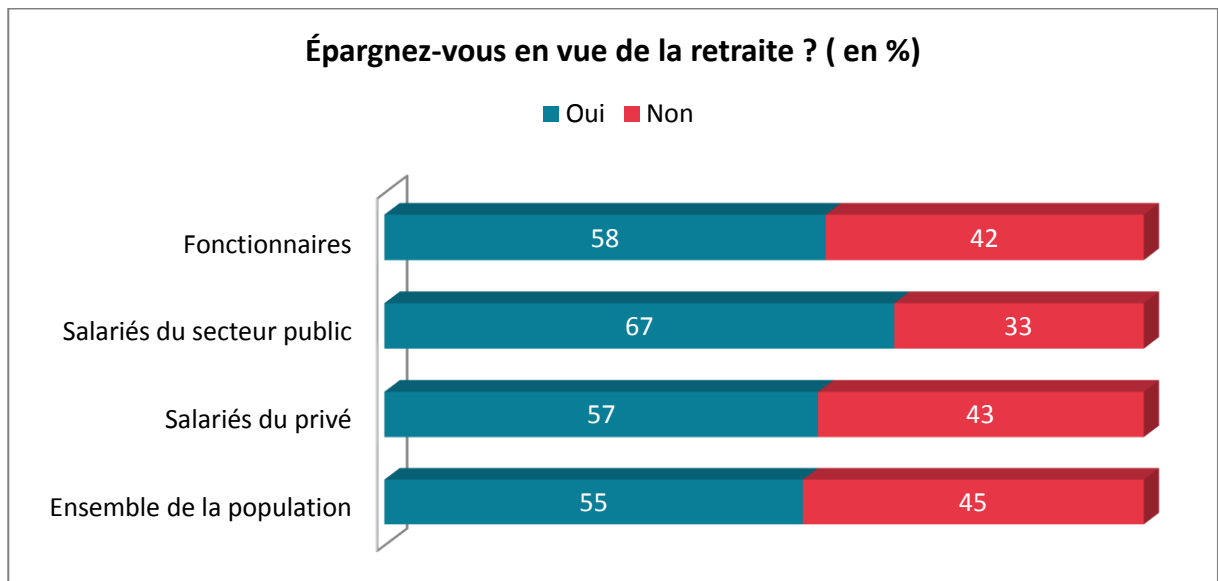
Les salariés du privé et du public se rejoignent sur l'idée que le système de retraite doit évoluer. Certes, un quart des salariés dépendant d'un régime spécial se prononce pour le statu quo contre 9 % pour les salariés du privé et 18 % pour les fonctionnaires. 38 % des salariés des entreprises publiques sont prêts à une plus grande convergence des règles en matière de retraite et 37 % sont même favorables à l'instauration d'un régime unique. Cette idée reçoit l'assentiment de 46 % des fonctionnaires et de 52 % des salariés du privé. Les fonctionnaires peuvent espérer une meilleure prise en compte des primes pour le calcul des pensions dans le cadre de la réforme. Quel que soit le statut, la formule « un

euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits de retraite » semble avoir convaincu la grande majorité des salariés. Mais il est fort possible que cette formule n'ait pas été comprise de la même manière par tous.



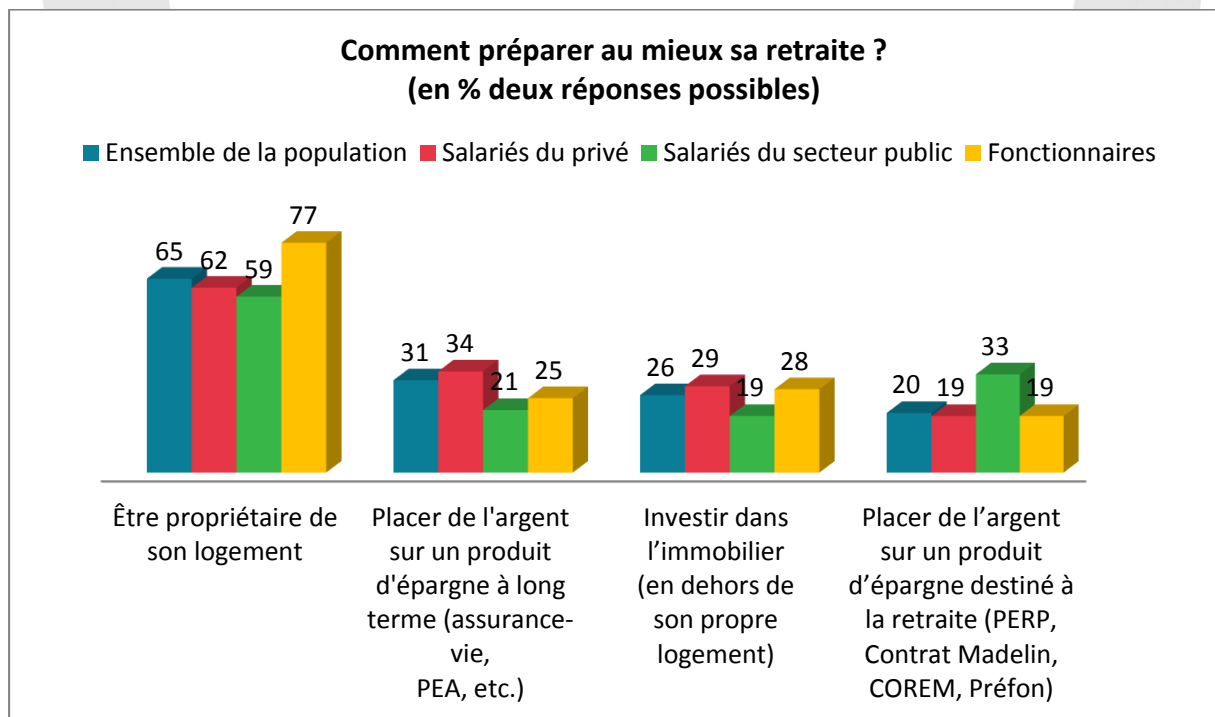
LE SECTEUR PUBLIC, UNE TERRE D'ÉPARGNANTS EN VUE DE LA RETRAITE ?

Est-ce l'existence depuis 70 ans du COREM et depuis 50 ans de la PRÉFON mais les salariés du public sont plus enclins que ceux du secteur privé à épargner en vue de la retraite. Dans les faits, le fait déclencheur pour l'épargne-retraite est le niveau de revenu, or celui-ci est légèrement supérieur dans le secteur public que dans le secteur privé du fait d'un nombre plus important de cadres.

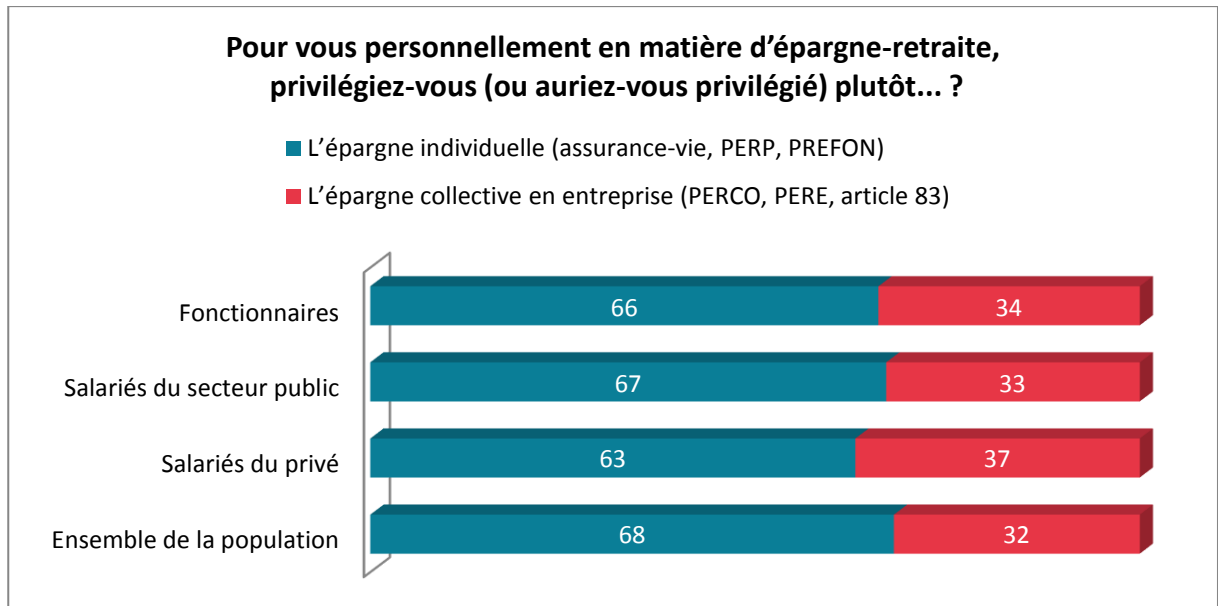


LES FONCTIONNAIRES AIMENT LA PIERRE

77 % des fonctionnaires jugent que la meilleure façon de préparer sa retraite est d'être propriétaire de sa résidence principale contre 62 % des salariés du privé. Les salariés du secteur public sont moins attirés par les produits d'épargne classique (assurance vie, PEA, etc.) mais se montrent plus intéressés que les autres pour l'épargne retraite. L'existence au sein de leur entreprise de suppléments collectifs (PERCO, PERE, article 39) peut expliquer ce jugement.

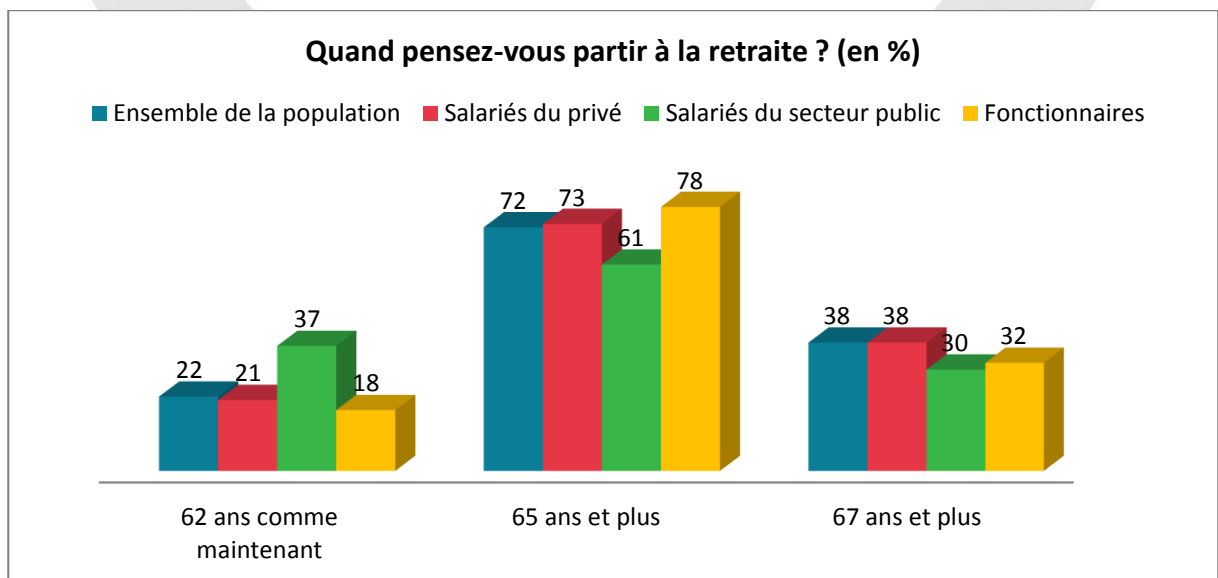


ÉPARGNE RETRAITE, PRÉFÉRENCE À L'INDIVIDUEL



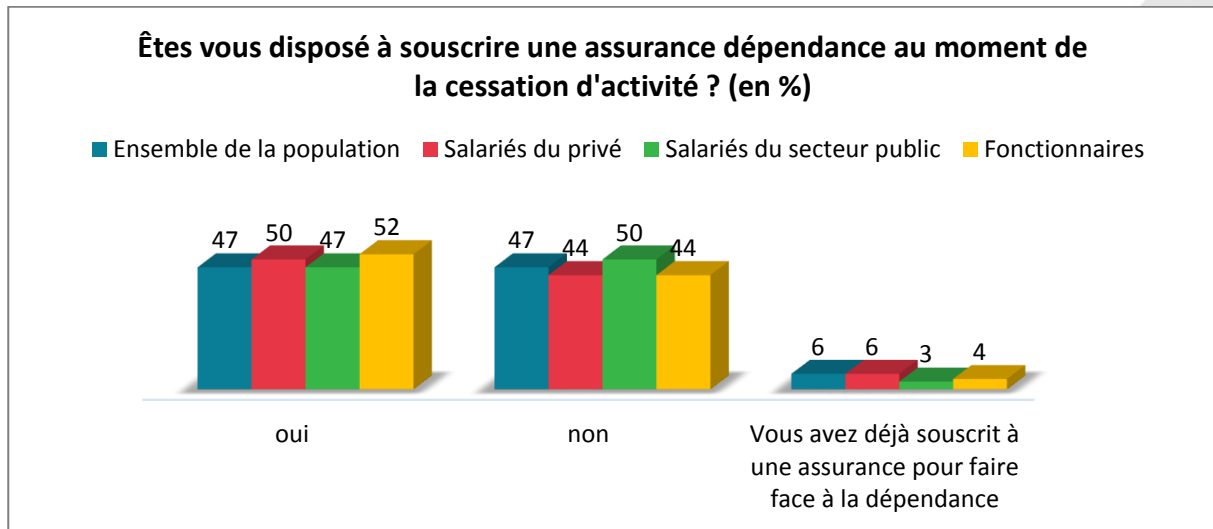
LE RECUL DE L'ÂGE DE LA RETRAITE EST INTÉGRÉ PAR LES FONCTIONNAIRES

Les différentes réformes des retraites mises en œuvre depuis 1993 pour le secteur privé et depuis 2003 pour le secteur public aboutissent à allonger la période d'activité. Les fonctionnaires prennent en compte cette évolution en admettant qu'il sera de plus en plus difficile de partir avant 65 ans. Les salariés des entreprises publiques se distinguent en étant 37 % à considérer qu'ils pourront partir à 62 ans ou avant, soit bien plus que les autres catégories professionnelles. L'existence de dispositifs de départ anticipé explique sans nul doute cette différence qui néanmoins n'est pas constatée chez les fonctionnaires. Les salariés du public sont en revanche moins nombreux à imaginer partir à 67 ans et plus à la retraite.



ASSURANCE DÉPENDANCE, CONSENSUS MOU SUR LE SUJET

Les salariés du secteur public et du secteur privé sont partagés sur l'idée de devoir souscrire une assurance dépendance au moment de leur cessation d'activité. Les premiers sont un peu plus enclins à souscrire une telle assurance. 12 % des salariés des entreprises publiques et 9 % des fonctionnaires déclarent être prêts à certainement prendre ce type de produits, contre 7 % pour les salariés du privé.



**

L'enquête 2018 du Cercle de l'Épargne / Amphitéa souligne une grande convergence des points de vue entre les salariés du public et du privé. Que ce soit en matière d'épargne ou de retraite, les similitudes d'opinion prennent le pas sur les différences. Les avis des uns et des autres dépendent plus de leur niveau de revenus que de leur statut. L'idée que le secteur public constitue un bloc homogène et séparé du reste de la société semble avoir vécu. Même en matière de retraite, les fonctionnaires et les salariés des entreprises publiques acceptent le principe de la réforme. Certes, ils préfèrent le régime dit « universel » qui admettrait le maintien de certaines spécificités au « régime unique » avec la création d'une seule caisse, il n'en demeure pas moins que leurs jugements sur la retraite, âge de départ compris, sont très proches de ceux des salariés du privé.

Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclidelepargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion. **Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclidelepargne.fr



AG2R LA MONDIALE

